

18 mar 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 18 mars 2005

Plan fédéral de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, et de MM. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, et Christian Dupont, Ministre de l'Egalité des Chances, le Conseil des Ministres a entendu une communication relative à l'état des lieux et l'évaluation du plan fédéral de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, et de MM. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, et Christian Dupont, Ministre de l'Egalité des Chances, le Conseil des Ministres a entendu une communication relative à l'état des lieux et l'évaluation du plan fédéral de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Mise en oeuvre du plan racisme : premier bilan Un peu plus de six mois après le lancement du plan fédéral de lutte contre le racisme, les ministres de l'Egalité des chances, de la Justice et de l'Intérieur font le point sur la mise en oeuvre du plan et sur ses perspectives pour les mois à venir. Dans un contexte belge et international particulièrement inquiétant - notamment les agressions à caractère antisémite dans la région d'Anvers - le Gouvernement fédéral a adopté en juillet dernier un plan d'action contre les violences racistes, antisémites et xénophobes. A travers 10 axes de travail, le plan racisme propose une série de mesures concrètes et précises visant à enrayer les discours, les idéologies et les violences inspirées par la haine raciste et antisémite. A quelques jours du 21 mars, Journée mondiale pour l'élimination de la discrimination raciale, c'est l'occasion pour le Gouvernement de rappeler combien il est important de coordonner les efforts de chacun pour lutter efficacement, sur tous les fronts, contre le racisme. Aujourd'hui encore, la décision de Naïma Amzil montre que le combat contre les extrémismes et les violences racistes est plus que jamais nécessaire. Les insultes, menaces, ou toute attitude fondée sur des critères racistes ne peuvent en aucun cas être tolérés dans une démocratie. C'est pourquoi les ministres se sont engagés à poursuivre et développer leurs efforts dans la mise en oeuvre des différentes mesures prévues par le plan racisme. Pour rappel, les 10 axes du plan sont les suivants (*) : 1. Application des législations anti-discriminatoires : Egalité des chances, Justice et Intérieur ; 2. Suivi des plaintes : Egalité des chances, Justice et Intérieur ; 3. Internet comme vecteur de propagation d'idéologies raciste et antisémite : Egalité des chances ; 4. Distribution de tracts racistes : Entreprises publiques ; 5. Lutte contre les préjugés : Egalité des chances ; 6. Médias : Conférence interministérielle ; 7. Services de police : Intérieur ; 8. Sûreté de l'Etat : Justice ; 9. Mesures de protection de publics visés : Intérieur ; 10. Création d'un baromètre de la tolérance : Egalité des chances. Le plan fédéral de lutte contre le racisme et l'antisémitisme fera l'objet d'une nouvelle évaluation en juillet 2005, un an après son adoption. Groupe d'Action pour la Coopération Internationale sur l'Education, la Mémoire et la Recherche de la Shoah Par ailleurs, les gouvernements fédéral et des Communautés ont également annoncé l'adhésion de la Belgique au Groupe d'Action pour la Coopération Internationale sur l'Education, la Mémoire et la Recherche de la Shoah. Créé en 1998 à l'initiative du Premier ministre suédois, cette Task Force est actuellement

composée de 18 Etats membres. La Belgique était un des seuls pays ayant connu les désastres de la Seconde Guerre mondiale à ne pas encore en être membre. Cette adhésion permettra d'améliorer l'échange de bonnes pratiques dans l'enseignement et la recherche en matière de travail de mémoire et de prévention du racisme et de l'antisémitisme. (*) Des fiches synthétiques reprenant l'état des lieux des différentes mesures prévues par le plan ainsi qu'un calendrier de suivi pour les mois à venir peuvent être obtenues auprès des différents services presse.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>